

## AVIS DE PROMULGATION

### RÈGLEMENT 313-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # 158-2013

**CET AVIS** est par la présente donné à tous les citoyens et citoyennes de la Municipalité de L'Islet et stipule ce qui suit :

QUE le conseil a adopté le règlement 313-2024, intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage # 158-2013 », lors de la séance du 2 décembre 2024, tenue au 284, boulevard Nilus-Leclerc à L'Islet;

QUE la MRC de L'Islet a octroyé le certificat de conformité du règlement 313-2024 le 10 février 2025, après l'adoption de la résolution 022-02-25, par le conseil de la MRC de L'Islet;

EN CONSÉQUENCE, ledit règlement est entré en vigueur conformément à la loi.

Ce règlement est disponible à l'édifice municipal et toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à L'Islet, ce 13 mars 2025.



Marie Joannisse  
Directrice générale greffière-trésorière

---

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Marie Joannisse, directrice générale greffière-trésorière, à L'Islet, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis conformément à la loi ce 13 mars 2025, à chacun des endroits suivants, à savoir aux églises et à l'édifice municipal.

En foi de quoi, je délivre ce certificat,



Marie Joannisse  
Directrice générale greffière-trésorière